



MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Séance du 13 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	16
Représentés	9

N° 2023-063

Demande de subvention à la CAF pour du matériel destiné à l'ALSH

L'an deux mille vingt-trois et le treize novembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le mardi 7 novembre deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER (départ à 20h05 avec pouvoir donné à J. LEVI VALENSI), G. SORBA, J.P. VENTURINI, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ (arrivée à 20h00 avec pouvoir donné à B. ROSSI LUMBROSO), B. ROSSI LUMBROSO, M.L VOLAND, C. FREMY, C. BARRIERE.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par C. FREMY, A.L. FALQUERO représentée par C. POULIQUEN, C. MARTIN, M. GUILLET représentée par Y. FALCHI, D. JARNIGON représenté par L. MAURIZIO, M. RIBES, A. RUBIOLO représentée par M.L. VOLAND, M. SOONEKINDT représenté par M. CATELIN, M. CUTILLO représenté par D. PETIT, P. BUISSON BAUMELOU représenté par G. SORBA, S. ROCHEZ, G. BESSE, représenté par C. BARRIERE, J. PRUNARET.

G. SORBA a été élu secrétaire.

Une annexe dédiée à l'ALSH a été comprise dans l'extension du groupe scolaire.

Des équipements sont nécessaires pour faire fonctionner cette aile ALSH. Une subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR 2023) nous ayant été refusée, il a été demandé à la CAF si elle pouvait financer ces équipements.

Dans la mesure où la CAF a déjà cofinancé une partie de la construction et que la commune s'est engagée dans le plan mercredi des ALSH, la CAF pourrait en effet financer ces matériels à hauteur de 50%.

Le matériel, principalement des mobiliers et un peu de matériel multimédia, a été chiffré à 17.659 €HT.

Plan de financement prévisionnel

- CAF 13	50%	8.829,50 €
- Métropole	25 %	4.414,75 €
- Autofinancement	25%	4.414,75 €

Planning de réalisation : Acquisition début 2024

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- De solliciter une subvention de 8.829,50 € à la Caisse d'allocations familiales des Bouches du Rhône, soit 50% du montant prévisionnel,
- De s'engager à respecter les conditions de financement de la CAF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA



Le Maire,
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 20 NOV. 2023
Affiché le : 20 NOV. 2023